

Rapport du comité scientifique du 25 janvier 2022

1. Covid long → préférez désormais l'appellation « Post Covid »

a. Déjà > 800 demandes pour des travailleurs en incapacité de longue durée (jusqu'à près de 2 ans !)

- i. Problèmes respiratoires
- ii. Brain fog
- iii. Intolérance à l'effort
- iv. ...

b. En cas de lésion d'un organe, il est possible de recourir à l'expertise « classique » pour évaluer le dommage permanent. Parler de dommage permanent équivaut à admettre que la situation n'évoluera plus. Aujourd'hui, l'issue est encore trop incertaine.

c. Il est plus difficile de faire d'autres constats susceptibles d'être liés aux conséquences d'une réaction immunologique ou inflammatoire de l'organisme au virus.

d. Dans le cas d'un dossier agréé, les frais médicaux générés par les troubles peuvent encore être remboursés après la reprise du travail.

2. Discussion critères existants « cancer de l'ovaire après une exposition professionnelle à l'amiante »

3. Aperçu des activités de la commission médicale

4. Discussion dossier « Kératoses Actiniques Multiples et Carcinomes Spinocellulaires »